

RÈGLEMENT NUMÉRO 348-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 060-1989-02  
RELATIVEMENT AU CONTINGENTEMENT DE CERTAINS USAGES – ANNEXE A



RÈGLEMENT DE ZONAGE  
N° 060-1989-02

ANNEXE B-1

CONTINGENTEMENT DE L'USAGE  
« RÉSIDENCE DE TOURISME »  
DANS LA ZONE "VA"  
– SECTEUR DU LAC ROUGE –

 Terrains riverains au Lac Rouge formant le secteur de contingentement.

(Règl. zonage, article 5.11)

